

mardi 23 février 2010

SEANCE DU 29 JANVIER 2010

Présents : Mrs PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY A. MARTY B. QUENNESON H. SIRDEY F.

Mme LACAM M.

Excusés : Mme MECHENIN E. (pouvoir à Mme LACAM Michèle)
M. POUZALGUES S (pouvoir à M. DELSAHUT Jean-Baptiste)
M. GANIL T

Madame LACAM Michèle a été élue secrétaire de séance.

Demande de subvention exceptionnelle au titre du 122-01 pour les travaux de réhabilitation de l'église.

Monsieur Le Maire fait état de l'avancement du dossier concernant les travaux de réhabilitation de l'église de Saint-Cernin, rappelle le montant total HT des travaux : **164 520.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ayant accepté le projet dans son intégralité, mandate Monsieur Le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Intérieur afin d'obtenir une subvention exceptionnelle au titre du 122-01.

Chauffage de la salle de la mairie.

Monsieur Le Maire donne connaissance des devis des 3 entreprises qui ont répondu.

- Monsieur VALLE fait 4 propositions :

- * 4 069.00 € HT : convecteurs rayonnants (en saillie)
- * 4 629.00 € HT : convecteurs rayonnants (en encastré)
- * 4 661.00 € HT : chauffage infrarouge (en saillie)
- * 5 081.00 € HT : chauffage infrarouge (en encastré).

- Monsieur DUROY fait 1 proposition

- * 3 655.43 € HT : radiateurs Thermor

- Monsieur LALEU représentant l'entreprise Installations Electricité Générales (IEG) fait 1 proposition comprenant le chauffage électrique, des points lumineux et faux plafond avec isolation,

- * 9 251.00 € HT.

Après discussions, le Conseil Municipal serait intéressé par la proposition de M. LALEU mais charge Monsieur Le Maire de demander à M. VALLEE et M. DUROY de nous faire parvenir une proposition avec faux plafond.

Ecole maternelle.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la requête de Melle Cécile GROS, institutrice à l'école maternelle ; vu le nombre d'enfants, elle souhaiterait s'équiper d'un meuble à dessins de 20 cases et d'une bibliothèque dont le montant total s'élèverait d'environ 770.00 €. Ce mobilier ferait parti du petit investissement à répartir entre les communes du RPI.

Monsieur Le Maire se charge d'en informer les maires des communes concernées.

Le Conseil Municipal accepte ces acquisitions.

Heures complémentaires pour employée communale à l'école maternelle.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la création de poste « adjoint technique 2^{ème} classe » à la cantine scolaire, il a établi un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour Anne-Marie CONTE-ALIBERT, employée communale ; celle-ci est rémunérée sur la base de l'indice brut 318, indice majoré 305 (6^{ème} échelon, échelle 3 de rémunération) à raison de 7 heures par semaine.

Il propose qu'en cas d'absence de l'assistante maternelle, l'employée communale effectue le remplacement de cette dernière en heures complémentaires rémunérées sur la même base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte que l'employée communale, Anne-Marie CONTE-ALIBERT, soit détachée à l'école maternelle, ponctuellement, et soit rémunérée dans les mêmes conditions que le CDI.

Avenir des Intercommunalités.

Monsieur le Maire remplit le questionnaire envoyé par Monsieur Le Préfet avec le Conseil Municipal et se charge de recontacter Monsieur Jean-Pierre SABRAZAT, Président de la Communauté de Labastide-Murat.

Questions diverses.

Redevance pour assainissement collectif.

Monsieur Le Maire rappelle le montant de la redevance de l'année 2008 et propose de maintenir ces tarifs soit :

- pour les abonnés munis d'un compteur d'eau :
 - * Part fixe : 210.00 €
 - * Part variable : 1.80 € le m3
- pour les abonnés utilisant l'eau d'un puits non munis d'un compteur ou les abonnés munis d'un compteur mais utilisant également l'eau d'un puits :
 - * Part fixe : 210.00 €
 - * Part variable : 1.80 € le m3 X moyenne de consommation annuelle (toutes résidences confondues).

Il insiste sur le fait que, au terme des deux ans (Juin 2010), si les installations ne sont toujours pas raccordées, cette somme sera majorée, par décision de la collectivité.

Eaux pluviales.

Monsieur le Maire signale que Monsieur Claude ROUMIEUX prétend que l'infiltration persistante dans son mur provient d'une détérioration du conduit des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contacter une entreprise pour passage caméra afin de constater l'état existant du tuyau d'évacuation et décide que les frais engendrés par ce contrôle seront à la charge de Monsieur ROUMIEUX si le tuyau n'est pas défectueux et à la charge de la commune si une réparation est nécessaire.

Monsieur ROUMIEUX sera informé de cette décision par courrier.

Barbié.

Le mur de la Résidence Saint-Cernin, côté cuisine, est mouillé en permanence. Monsieur Le Maire fait savoir que l'entreprise de maçonnerie « ENGELIBERT » de Labastide-Murat doit ouvrir une trappe de visite pour accéder au vide sanitaire.

Fontaines de Sales.

Le dossier déposé au PNR des Causses du Quercy concernant ces travaux doit passer à la commission du mois de Février 2010.

Fontaine de Malpeyre.

Monsieur Alain MARTY signale qu'une partie du mur du « pesquié » s'est effondrée et demande s'il serait possible de le reprendre.

A SAINT-CERNIN le 23 Février 2010.

Le Maire